

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle des Cérémonies de la Mairie le

Jeudi 27 mars 2025 à 19 h 30

Affiché le 14 mars 2025

Ordre du jour

FINANCES

- Budget général : vote du compte de gestion 2024
- Budget général : vote du compte administratif 2024
- Budget général : affectation du résultat de l'exercice 2024
- Fiscalité locale
- Budget général : vote du budget primitif 2025
- Budget Ecotaxe : vote du compte de gestion 2024
- Budget Ecotaxe : vote du compte administratif 2024
- Budget Ecotaxe : affectation du résultat de l'exercice 2024
- Budget Ecotaxe : vote du budget primitif 2025
- Budget activités économiques : vote du compte de gestion 2024
- Budget activités économiques : vote du compte administratif 2024
- Budget activités économiques : affectation du résultat de l'exercice 2024
- Budget activités économiques : vote du budget primitif 2025

INTERCOMMUNALITÉ

- Zone artisanale Les Gruasses, avenant n°2A, la convention opérationnelle avec l'EPFNA

FINANCES

- Travaux sur le site des Grenettes et du Moulin des Senses (Office National des Forêts) : plan de financement

RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs
- Participation au contrat groupe de santé du centre de gestion de Charente-Maritime

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'AUTORISATION DU
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS
CONTRACTUELS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Informations et questions diverses

La présence du public est autorisée dans la limite des places disponibles.